

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 28 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de Mernel, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves INIZAN, Maire de la commune.

Assistaient à la séance : MM INIZAN Jean-Yves, LOUEDEC Philippe, COUDRAIS André, CORVOISIER Alain, PAVOINE Jérôme, Mme HERVOIR Corinne, MM PIEL Pierrick, GLO Sébastien, Mmes RIGAUD Florence, BRAUD Anne, LITWINSKI Maëlle.

Excusés : Mmes PERRUDIN Christiane, Mme MOREL Sabine.

Absents : M REBOUX Pierrick.

Secrétaire de Séance : M GLO Sébastien.

Objet – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 17 DÉCEMBRE 2019.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 décembre 2019.

Délibération 2019/01

Objet – PROGRAMME DE MODERNISATION DE VOIRIE 2019 – MAÎTRISE D'ŒUVRE.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a sollicité un bureau d'études spécialisé dans la voirie afin d'examiner le programme de modernisation de voirie envisagé pour l'année à venir. Compte-tenu du montant total estimé des travaux, le Conseil Municipal suggère de différer la décision liée à la réalisation de ces travaux et de consulter d'autres maîtres d'œuvre. En effet, il semble préférable d'attendre le résultat de l'étude en cours concernant l'aménagement du bourg et de la RD48 afin de programmer financièrement et temporellement les investissements.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de différer la décision liée à la réalisation des travaux de modernisation de voirie afin de l'inclure dans la programmation globale des investissements communaux à réaliser.

DÉCIDE de consulter d'autres bureaux d'études afin de leur soumettre ce programme de travaux et de recueillir leurs avis et propositions.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer ce marché ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibération 2019/02

Objet – AMENDES DE POLICE – DEMANDE DE SUBVENTION.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du Conseil Départemental invitant la commune à lui faire parvenir ses propositions dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police (dotation 2018 – programme 2019). Monsieur le Maire présente, à ce titre, le projet de mise en œuvre d'aménagements de sécurité rue Anne de Bretagne et rue principale. Il précise que ces travaux sont estimés au montant de 36 480,60 euros HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de mise en œuvre d'aménagements de sécurité rue Anne de Bretagne et rue principale.

SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police dotation 2018 - programme 2019 auprès du Conseil Départemental.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

Objet – ETUDES D'AMENAGEMENT DU BOURG ET DE LA RUE ANNE DE BRETAGNE.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état d'avancement de l'étude d'aménagement du bourg et de la rue Anne de Bretagne. Il explique les grands principes d'aménagements retenus pour l'instant tant pour la circulation des usagers des voies que pour le stationnement et la mise en accessibilité de la mairie. En parallèle, Monsieur le Maire discute avec les conseillers des expérimentations en cours afin de réduire la vitesse des véhicules en agglomération et indique qu'un point doit être fait avec les services du Département.

Délibération 2019/03

Objet – RÉHABILITATION DU PRESBYTÈRE EN MAISON DES ASSOCIATIONS – DEMANDE DE SUBVENTION DE LA RÉGION.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a présenté le projet de réhabilitation du presbytère en maison des associations au Comité Unique de Programmation (CUP) du Pays des Vallons de Vilaine dans le but d'obtenir un financement régional. Il indique que le CUP a émis un avis favorable sur le projet et qu'il convient maintenant de délibérer afin de demander officiellement une subvention de 63 750 euros à la Région Bretagne au titre des fonds régionaux territorialisés du contrat de partenariat 2014-2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de réhabilitation de l'ancien presbytère en maison des associations présenté par Monsieur le Maire.

SOLLICITE l'attribution d'une aide financière d'un montant de 63 750 euros de la Région Bretagne au titre des fonds régionaux territorialisés du contrat de partenariat 2014-2020.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

Délibération 2019/04

Objet – SITUATION DE L'ACDES – DEMANDE DE SUBVENTION.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de demande de soutien de l'ACDES. Il explique dans le détail les difficultés rencontrées par l'association intermédiaire et propose d'attribuer, à titre exceptionnel, une subvention d'un montant de 1,50 euros par habitant soit 1 573,50 euros. Il précise que cette somme a pour but d'aider temporairement l'ACDES afin de lui permettre de mettre en œuvre des actions lui permettant de pérenniser son travail.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (10 votes pour, 1 abstention) :

ATTRIBUE à l'ACDES une subvention d'un montant de 1 573,50 euros.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

Délibération 2019/05

Objet – RÉPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU RASED – CONVENTION.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les enfants de l'école Albert Poulain en difficulté peuvent bénéficier du soutien du RASED basé à Guipry-Messac. La commune de Guipry-Messac propose à l'ensemble des communes couvertes par le RASED de participer au frais de fonctionnement de la structure au prorata du nombre d'élèves inscrits dans les écoles publiques concernées. Dans ce cadre, Monsieur le Maire présente une convention destinée à régir cette participation et demande au Conseil Municipal l'autorisation de la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la participation de la commune aux frais de fonctionnement du RASED aux conditions définies par la convention de répartition.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer ces conventions ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

Objet – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – TRANSFERT DE COMPÉTENCES À VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTÉ.

Dans l'attente d'éléments complémentaires, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de reporter cette délibération à une date ultérieure.

Objet – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – RÉGLEMENT DU SERVICE COMMUNAL.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que ce point sera examiné ultérieurement lorsque tous les éléments s'y rapportant seront connus.

Objet – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – RÉGLEMENT.

Dans l'attente d'éléments complémentaires, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de reporter cette délibération à une date ultérieure.

Objet – GRAND DÉBAT NATIONAL.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un cahier de doléances est mis à disposition des citoyens souhaitant s'exprimer à l'accueil de la mairie. Il précise aussi qu'une réunion doit prochainement se dérouler à Val d'Anast pour permettre aux habitants de l'ancien canton de Maure de Bretagne de débattre.

Délibération 2019/06

Objet – ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX – MOTION « RÉFORME DES TRIBUNAUX D'INSTANCE ».

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la motion proposée par l'association des maires ruraux relative au projet de loi sur la justice et à la réforme des tribunaux d'instance. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir cette motion.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE et soutient la motion proposée par l'association des maires ruraux relative au projet de loi sur la justice et à la réforme des tribunaux d'instance.

DONNE à Monsieur le Maire tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibération 2019/07

Objet – CRÉATION DE POSTE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe afin de permettre à un agent de bénéficier d'un avancement de grade et de modifier le tableau des effectifs de la commune en conséquence.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de er un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} février 2019.

MODIFIE le tableau des effectifs de la commune tel que spécifié ci-après.

Filière	Catégorie	Nombre	Grade	Temps de travail
Administrative	A	1	Attaché Territorial	Temps complet
	C	1	Adjoint Administratif Territorial	Temps complet
Technique	C	1	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
	C	2	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
	C	1	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	Temps non complet 29h hebdomadaires
	C	1	Adjoint Technique Territorial	Temps non complet 21,5h hebdomadaires
	C	1	Adjoint Technique Territorial	Temps non complet 5,5h hebdomadaires
Sociale	C	1	Agent Spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des Ecoles Maternelles	Temps non complet 31h hebdomadaires

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour ce dossier.

Séance levée à 22h10